

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Commission de l'environnement
et de l'équipement
Par M. Claude Schlüchter
Président
Case postale 2313
2800 Delémont 2

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Delémont, le 4 mai 2021

**Message du Gouvernement au Parlement du 26 janvier 2021 relatif à l'arrêté octroyant un crédit de 700'000 francs au Service des infrastructures destiné à financer l'alésage du tunnel de La Roche sur la H18, à Scout
Modification**

Monsieur le Président,

Le message du Gouvernement au Parlement du 26 janvier 2021, relatif au crédit nécessaire au Service des infrastructures pour financer l'alésage du tunnel actuel de La Roche sur la H18 à Scout, a été présenté à la Commission de l'environnement et de l'équipement. Il pourrait, maintenant, être agendé à la prochaine séance du Parlement fixée au 26 mai 2021.

Après l'ouverture des offres relatives à l'exécution des travaux, qui a eu lieu le 27 avril, il apparaît que le montant du crédit sollicité s'avère insuffisant pour assurer la réalisation de l'ensemble des travaux. En lieu et place des 700'000 francs annoncés, un montant de 830'000 francs s'avère nécessaire.

Cette augmentation de crédit s'explique de la manière suivante :

- Le retour des offres des entreprises, spécialistes en travaux souterrains, a mis en lumière un important renchérissement du coût des matériaux en raison de la crise sanitaire actuelle.
- Dès le lancement de la phase d'appel d'offres (ultérieure à l'établissement du message), la nécessité de renforcer le chemin de déviation à l'intention du bus CJ et des habitants de St-Brais s'est imposée. Si cet itinéraire, long de 3.25 km, est majoritairement revêtu, un tronçon de plus de 1'000 m en gravier, en lisière de forêt, doit être assaini et renforcé pour permettre le transit de ce trafic inhabituel durant six semaines. A la fin des travaux, l'ensemble du chemin doit être remis en état pour les communes qui l'ont mis à disposition.

Ces deux facteurs majeurs expliquent l'augmentation de 20% des coûts par rapport au devis initial.

Dans le détail, la modification des coûts se présente de la manière suivante :

Récapitulation des coûts TTC	Demande de crédit initiale (Fr.)	Nouveaux montants (Fr.)
Travaux préparatoires	416'500.00	175'000.00
Travaux de génie civil, travaux souterrains	385'500.00	450'000.00
Divers et imprévus	58'000.00	65'000.00
Honoraires	140'000.00	140'000.00
Totaux TTC	700'000.00	830'000.00

Le Gouvernement demande à la Commission de l'environnement et de l'équipement d'accepter sa proposition de modification du message portant sur le nouveau montant du crédit de 830'000 francs.

Dans l'attente de votre décision, il vous présente, Monsieur le Président, l'expression de sa considération distinguée.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Nathalie Barthoulot
Présidente




Gladys Winkler Docourt
Chancelière d'Etat